

ETABLISSEMENT ASSUJETI A LA TAXE DE SEJOUR

Nature de l'hébergement	Tarifs en €
Hôtels 4* luxe et 4* Résidences de tourisms 4* Meublés 4 et 5* Tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,80
Hôtels 3* Résidences de tourisms 3* Meublés 3* Tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,70
Hôtels 2* Résidences de tourisms 2* Meublés 2* Villages de vacances grand confort Tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,60
Hôtels 1* Résidences de tourisms 1* Meublés 1* Villages de vacances grand confort Tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,50
Hôtels sans * Tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,40
Terrains de camping et caravanning 3 et 4*	
Terrains de camping et caravanning 1 et 2* Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	0,20

LA TAXE DE SEJOUR POUR VOUS GARANTIR UN ACCUEIL
DE QUALITE ET DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES

